

REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 95-86 du 08 Mars 1995
Portant désignation des membres béninois
du Comité de pilotage du projet de
construction d'un centre international de
conférences à Cotonou

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT ,

- VU la Loi n° 90-O32 du 11 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- VU la Décision n° 91-042/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
- VU le Décret n° 94-134 du 06 Mai 1994 portant composition du Gouvernement ;

Sur proposition du Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Président du Comité Interministériel de la Francophonie ,

DECRETE

Article 1er

Sont désignés membres du comité de pilotage franco-béninois chargé du contrôle de l'utilisation des fonds destinés à la construction d'un centre international de conférences à Cotonou :

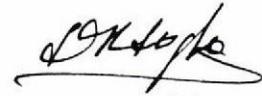
- 1- Le Ministre d'Etat à la Présidence de la République, Président du Comité Interministériel de la Francophonie ;
- 2- Le Ministre des Finances
- 3- Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération
- 4- Le Président du Comité Technique de la Francophonie, Président de la cellule opérationnelle de ce projet.

Article 2 : Le comité de pilotage rendra compte de l'utilisation des fonds mis en place pour ce projet au plus tard trois mois après l'achèvement des opérations physiques. Ce compte-rendu sera assorti de propositions et recommandations surtout en ce qui concerne le sort du reliquat éventuel des Fonds.

Article 3 : Le présent Décret qui prend effet pour compter de sa date de signature sera publié et communiqué partout où besoin sera.

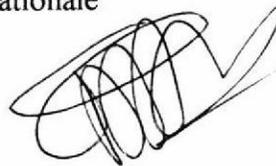
Fait à Cotonou, le ...08..Mars..1995.....

Par le Président de la République
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement



Nicéphore SOGLO

Le Ministre d'Etat à la Présidence de la République,
Chargé de la Coordination de l'Action Gouvernementale et
de la Défense Nationale



Désiré VIEYRA

Ampliations :

PR 6 AN 4 CC 2 CS 2 MEPR-DN 4 AUTRES MINISTERES 18 SGG 4 DB-DCF-DSDV-
DTCP-DI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONG-DCCT-INSAE 3 BCP-CSM 2 UNB-ENA-
FASJEP 3 INTERESSE 1 JORB 1.